



Jugement de divorce et maintenant?

Par **Wiliams**, le **21/05/2008 à 14:51**

Bonjour à tous
merci d'avance pour les conseils.
Mon problème mais je brosse rapidement le tableau.
Après une galère de séparation de 5 ans, dont je me suis fait mettre à la porte, j'ai déposé une demande de divorce suite à la nouvelle loi de 2005 pour rupture définitive de liens conjugaux.
Non-conciliation se passe en avril 2006. Tout est OK, pas de griefs dans cette affaire mais, le JAF accède à la demande de ma-ex et m'inflige un droit de secours mensuel très important. Avocat me suggère de faire appel mais j'y renonce car j'estime que cela durera aussi long temps que le divorce lui-même et je me trouve de plus en plus limité financièrement.
Elle fait traîner le dépôt des conclusions. Evidemment !
Le jugement de divorce passe fin avril 2008 et là, retournement de la situation, son avocat se fait renvoyer dans ses buts sur sa malheureuse cliente et que malgré les non-griefs elle essaye de « m'habiller ».
Donc, j'ai proposé une P.C. correcte, payable en huit annuités. C'est accepté et le jugement me parvient début mai, avec l'acte d'acquiescement que je renvoie aussitôt à l'avocat.
Ce jugement comporte à la fin : la mention suivante :
-Déboute les parties ...liées à l'article 700...
-Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision.
-Dit que chacune partie supportera la charge de ses propres dépens.
Mon problème, mon avocate est depuis injoignable...en congé de maternité !
Je ne sais donc toujours pas, comment interpréter ce jugement. Doit-je commencer à payer les mensualités de ma PC ou continuer à verser le droit de secours ?
Supprimer Madame de quelques contrats communs, dont mutuelle ?
Suis-je divorcé tout simplement ?
Je viens, de plus recevoir de Trésor Public une lettre me demandant 125 E pour les droit d'enregistrement de la PC. Je ne sais pas si c'est à moi de payer cela ?
Mes recherches sur le net n'ont rien donné de concluant, il y a des pages et des pages mais, réponses à mes questions restent assez floues.
Voilà et merci d'avance de bien vouloir éclairer ma lanterne.
Bonne journée à tous.